



DOSSIER DE CANDIDATURE

Préparation aux concours de catégorie A/A+ à temps réduit

**Ce dossier dûment complété est à retourner pour le 28 août 2019 au plus tard
(cachet de la poste faisant foi)**

NOM PATRONYMIQUE :	NOM MARITAL :
PRENOMS :	
DATE DE NAISSANCE :	LIEU DE NAISSANCE :
N°INSEE :	

SITUATION DE FAMILLE :

Célibataire Veuf (ve) Concubin(e)
Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Fonction publique : d'état territoriale hospitalière

Date d'entrée dans la fonction publique :

Statut : titulaire contractuel

Grade : Echelon : Catégorie : A B C

Emploi (ou fonction) :

Lieu d'exercice :

Adresse exacte :

Téléphone :

ADRESSE PERSONNELLE :

Téléphone : e-mail :

DIPLÔMES :

Intitulé

Date d'obtention

Lieu d'obtention

ETAT DES SERVICES DE L'INTERESSE(E) :

AVIS MOTIVE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE¹:

A.....le.....

Signature² :

CONTROLE D'ASSIDUITÉ

PRECISER LE SERVICE DESTINATAIRE DE L'ETAT MENSUEL D'ASSIDUITE :

¹ Le supérieur hiérarchique doit justifier la candidature à une préparation de concours administratifs de **catégorie A.**

²Préciser grade et fonction

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

1- Une lettre de motivation manuscrite dans laquelle vous préciserez dans quelle perspective professionnelle vous voulez préparer et présenter des concours de catégorie A, ainsi que les concours que vous présenterez au cours de l'année prochaine.

2- Un curriculum vitae imprimé, avec photo.

3- Un chèque d'un montant de 42€ libellé à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université de Strasbourg

4- Pour les candidats étrangers : un acte de naissance intégral

5- Les candidats issus de cursus scolaires ou universitaires non francophones sont encouragés à produire des preuves de leur niveau de maîtrise de la langue française, par exemple sous la forme de leurs résultats aux certificats DALF ou DELF.

6- Les frais de formation seront à acquitter dès la confirmation de votre inscription lorsque vous procéderez à votre inscription administrative.

Les agents s'inscrivant à la Préparation à temps réduit relèvent obligatoirement du statut de la formation continue.

Le Service Formation Continue est là pour vous conseiller et vous orienter vers un éventuel dispositif de financement dont vous pourriez bénéficier.

L'IPAG vous fournira toutes les informations relatives à la formation envisagée : dates, volume horaire, tarifs.

Dossier à retourner à l'IPAG avant le 28 août 2019 à :

IPAG

Ensemble Saint Georges

47, avenue de la Forêt Noire

67082 Strasbourg Cedex